

LE BUDGET CITOYEN DU MALI

PREMIÈRE PARTIE: INTRODUCTION ET PROCESSUS BUDGÉTAIRE AU MALI

Introduction

Le budget des citoyens est un document qui cherche à expliquer, en forme simple, l'origine, l'exécution et la finalité des ressources publiques. Le but est d'exposer facilement la façon dont le gouvernement prétend collecter les recettes pour financer ses diverses activités et la façon dont il envisage dépenser ces ressources pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Pour n'importe quelle personne, un budget est un plan d'action de ses dépenses pour une période future, à partir des revenus qu'elle estime avoir. Le gouvernement, qui dépense en écoles, hôpitaux et routes, aussi bien qu'en salaires et pensions, doit estimer le total de ses dépenses pour l'année, à partir des recettes estimées.

Ce document explique brièvement le processus d'élaboration du budget de l'État, ses principaux contenus, la composition des revenus, les activités prioritaires auxquelles seront dirigées les ressources publiques et certaines actions que le gouvernement prétend mettre en œuvre pendant 2011 pour améliorer la façon de dépenser l'argent du peuple. Le budget des citoyens est aussi conçu pour encourager la transparence et l'accès à l'information budgétaire d'une manière qui permet à quiconque de comprendre comment le gouvernement recueille, distribue et utilise les ressources publiques.

Le processus budgétaire au Mali

Le budget au Mali est une loi appelée « Loi de Finances » ; cette loi est votée suivant la procédure législative pour donner au gouvernement l'autorisation de percevoir les recettes et d'effectuer les dépenses. L'autorisation donnée par le parlement au gouvernement d'exécuter cette loi est un des principes fondamentaux de la démocratie qui établit que «les élus du peuple déterminent eux-mêmes la nature et le montant des impôts et autorisent d'effectuer les dépenses». Les fondements juridiques de ces principes sont donnés dans la Constitution du Mali et dans la loi n°96-060/AN –RM du 4 novembre 1996 portant loi de finances.

Le processus de préparation de la Loi de Finances ou du Budget d'État comporte essentiellement deux phases : gouvernementale et législative.

La première est la phase la plus longue du processus : dans le cadre des directives arrêtées par le gouvernement et sur la base d'études effectuées et d'hypothèses économiques envisagées, une esquisse globale du projet de budget de l'année à venir est établie. Cette esquisse comporte les perspectives d'évolution des comptes budgétaires en recettes et en dépenses.

Pour ce qui concerne les recettes, les perspectives des recettes dépendent des prévisions des taux de croissance économique pour l'année suivante et des engagements des principaux partenaires internationaux ; l'essentiel du travail d'estimation des recettes se fait au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances.

Dans l'évaluation des dépenses, on distingue la méthodologie des «services votés» des «mesures nouvelles». Les services votés doivent faire l'objet d'une inscription prioritaire dans le projet, même si leur couverture par des ressources publiques s'avère difficile. Par contre, le montant des mesures nouvelles accordées aux services est déterminé en tenant en compte des ressources fiscales escomptées au cours de l'année à venir et, de façon plus générale, de l'état de la conjoncture économique. Le travail d'élaboration est d'abord basé

sur une connaissance approximative des besoins réels des services au cours de l'année à venir.

Pour les services votés, on reconduit d'une année sur l'autre, en les actualisant seulement, les crédits jugés indispensables, sans réexaminer de façon approfondie les futures conditions de fonctionnement des administrations. Quant aux mesures nouvelles, elles sont positives ou négatives et comprennent toutes les nouvelles créations ou suppressions d'emplois par rapport à l'exercice budgétaire 2010.

Au cours de l'étape dite gouvernementale, le Ministre des Finances reçoit ses collègues et les présidents des institutions ou leurs représentants selon un calendrier bien déterminé. Chacun défend ses propositions ou ses demandes de crédits.

Des corrections sont également possibles à ce niveau en fonction des orientations définies par le Premier ministre ou le Président de la République. La phase gouvernementale du processus se déroule essentiellement en Conseil de Cabinet et en Conseil des Ministres où les arbitrages du Premier Ministre et du Président de la République sont sollicités ; en effet, le Gouvernement doit tenir compte des revendications des administrations non financières, de la pression des groupes intérêts sociaux et privés et des choix faits par les milieux politiques.

Dans la phase législative, l'examen et le vote de la loi de Finances par l'Assemblée Nationale mettent fin au processus d'élaboration du budget de l'Etat. Au Parlement, des négociations essentielles ont lieu et font l'objet des arbitrages définitifs. Le projet de loi de Finances ainsi adopté détermine, pour une année, les ressources nécessaires au financement des dépenses publiques et autorise le gouvernement à en disposer.

DEUXIÈME PARTIE : OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2011

La stratégie du gouvernement pour le développement national

Les budgets permettent aux gouvernements d'atteindre les objectifs de leurs politiques prioritaires ; c'est en fait l'instrument de politique publique plus important. Au Mali, les objectifs prioritaires du gouvernement visent à accélérer la croissance économique à 7% par an, réduire le taux de pauvreté et améliorer le bien-être des populations. Ces objectifs s'appuient sur des actions stratégiques de long terme (le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté –CSCR-) pour développer des infrastructures et renforcer des secteurs productifs (agriculture, mine, hydraulique et industrie; urbanisme et travaux publics et transport et communication), consolider le programme de réformes structurelles du secteur public (pouvoirs publics et administration générale, diplomatie et affaires étrangères, défense nationale et sécurité intérieure), et renforcer le secteur social (éducation, santé, et autres secteurs sociaux –comme le développement social, emploi, culture, jeunesse sport, promotion femme et enfant-).

Pour l'année 2011, le tableau qui suit décrit les lignes d'actions prioritaires comprises par le budget.

Tableau 1 : Lignes d'actions prioritaires pour le budget 2011

Secteurs	Objectifs
Politique fiscale	Conformément au programme de transition fiscale de l'UEMOA, l'objectif est d'accroître la mobilisation des ressources fiscales intérieures en 2011 dans la perspective de réaliser l'objectif de taux de pression fiscale de 17% en 2013. Le niveau de pression fiscale en 2011 estimé à 14,8%.
Développement rural	Le développement rural est le secteur qui contribue largement à la croissance économique. C'est pourquoi, une plus grande attention lui est accordée par les plus hautes autorités du pays. L'objectif global assigné pour l'année 2011 est d'obtenir une production de 8,9 millions de tonnes de céréales. Dans cette perspective, il est envisagé : <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation de la production agricole et des rendements des principales cultures ; - une meilleure protection des cultures et des récoltes contre les déprédateurs et les facteurs nuisibles ; - le renforcement des capacités des acteurs en vue de promouvoir et de valoriser les filières agricoles.
Sécurité alimentaire	En matière de Sécurité alimentaire, il s'agira de: <ul style="list-style-type: none"> - renforcer le cadre institutionnel du système de sécurité alimentaire ; - assurer la bonne gouvernance du cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire ; - prévenir et gérer les crises alimentaires ; - assurer l'accessibilité et la disponibilité des produits alimentaires de base.
Mines, énergie et eau	Dans le domaine des mines, de l'énergie et de l'eau, il s'agira de : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel des secteurs minier et pétrolier ; - promouvoir la recherche minière et pétrolière ; - améliorer la couverture énergétique du pays en produits et services énergétiques ; - accroître la production de l'électricité et de l'eau en vue de satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût.
Transport	Les actions inscrites dans le domaine du transport visent une amélioration des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ; des équipements de transport et du parc automobile.
Santé	Les objectifs de santé visent à: <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accessibilité de la population aux services de santé ; - renforcer les capacités des structures de santé.
Education	A l'instar de la santé, les actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PISE II et visent l'amélioration du système éducatif. Elles portent principalement sur: <ul style="list-style-type: none"> - la création d'Académies d'Enseignement et de Centres d'Animation Pédagogiques ; - la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe ; - la formation et recyclage des maîtres et du personnel.

Comme nous verrons plus loin, les allocations budgétaires en rapport avec les objectifs d'allocation budgétaire du CSRP, tendent à favoriser dans la mesure du possible ces objectifs fondamentaux pour le développement du pays.

Cadrage macroéconomique et projection budgétaire

Le budget est un outil estimatif des charges et des recettes établi par le Gouvernement. L'évaluation prévisionnelle des recettes se fonde sur une méthode consistant à évaluer le rendement probable de chaque source de recettes à partir des informations économiques les plus récentes. Trois éléments fondamentaux interviennent dans le calcul prévisionnel : les derniers chiffres connus des recettes fiscales, l'accroissement probable du produit intérieur brut (PIB) au cours de l'année à venir et les effets de modifications de législation fiscale intervenues en cours d'année.

Il est important de faire connaître à tout le monde quel est le contexte macroéconomique de la préparation du budget. Pour 2011, ce cadrage est caractérisé de la façon suivante:

- Au plan international, par une reprise de l'activité économique en 2010 : la production mondiale devait progresser de 4,25%, tendance qui devait se maintenir en 2011.
- Cette reprise mondiale combinée avec une bonne campagne agricole, devait profiter à l'économie nationale. La croissance économique devait atteindre 5% en 2010 contre 4,5% en 2009. Pour l'année 2011, le taux de croissance réelle est projeté à 6,2%, imputable essentiellement à la forte reprise des activités dans la branche extractive (bien qu'encore faible par rapport à l'objectif de 7%).
- Les activités économiques 2010 se dérouleront dans un contexte de baisse du taux d'inflation tant au niveau international que national. Le taux d'inflation national serait de 1,2% en 2010 et 2,6% en 2011.

La situation des finances publiques en 2009 a été marquée par une aggravation des principaux soldes budgétaires. Le déficit global s'est établi à 2,6% en 2009 contre 2,0% en 2008, en liaison avec la hausse des dépenses. En 2010, le déficit global se dégraderait pour représenter 3,3% du PIB. La préoccupation dans le domaine des finances publiques demeure la maîtrise et l'amélioration de l'efficacité des dépenses et le renforcement de la mobilisation des ressources internes.

L'évolution des comptes extérieurs en 2009 a été globalement favorable du fait notamment de la nette baisse des importations et de la progression des dons ainsi que de l'opération de privatisation de la Société de Télécommunications du Mali (SOTELMA). Rapporté au PIB, le déficit du compte courant s'est inscrit en baisse pour se situer à 3,7% contre 7,2% en 2008. En 2010, une dégradation serait enregistrée et le déficit ressortirait à 5,4% du PIB.

Les prévisions budgétaires 2011 élaborées dans ce contexte partent des données économiques indiquées ci-dessus. Sur le plan des finances publiques, le solde budgétaire de base sous-jacent (hors PPTTE et dépenses sur recettes de privatisation de la SOTELMA) a enregistré un déficit de 0,8% du PIB en 2009 contre 1% en 2008. Ce résultat reflète une bonne performance des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses. De leur part, les objectifs de recettes ont été dépassés de près de 21 milliards de FCFA pour atteindre un taux de pression fiscale de 14,9%. Le déficit global rapporté au PIB est ressorti à 2,9% contre 2,2% en 2008. Les instances de paiement de 145,7 milliards FCFA à fin 2008 ont été réduites à 129,1 milliards à fin 2009. Cette tendance va se poursuivre en 2010, où il est attendu un niveau d'instance de paiement de 80 milliards.

TROISIÈME PARTIE : FINANCES PUBLIQUES ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Les recettes prévues pour l'an 2011

Les recettes proviennent de sources publiques de revenus et leurs montants dépendent de la croissance économique. À partir du contexte décrit dans la section précédente, la Loi de Finances 2011 chiffre les recettes à 1 196,732 milliards de FCFA contre 1 151,868 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2010, soit une augmentation de 3,89%. Au titre des recettes budgétaires (recettes fiscales et non fiscales), elles progresseront de 7,9% contre 8,53% en 2010. Le taux de pression fiscale serait de 14,8% contre 14,7% en 2010, en rapport avec l'objectif d'accroître la mobilisation des ressources fiscales intérieures en 2011 dans la perspective de réaliser le taux de pression fiscale de 17% en 2013.

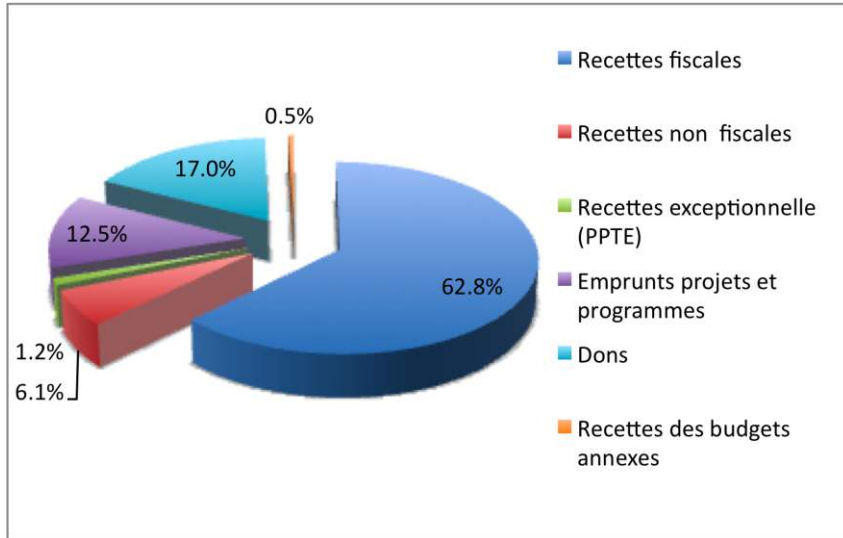
L'évolution des prévisions par nature de recette et par budget se présente comme suit :

Tableau 2: Nature des recettes (En milliards de francs CFA)

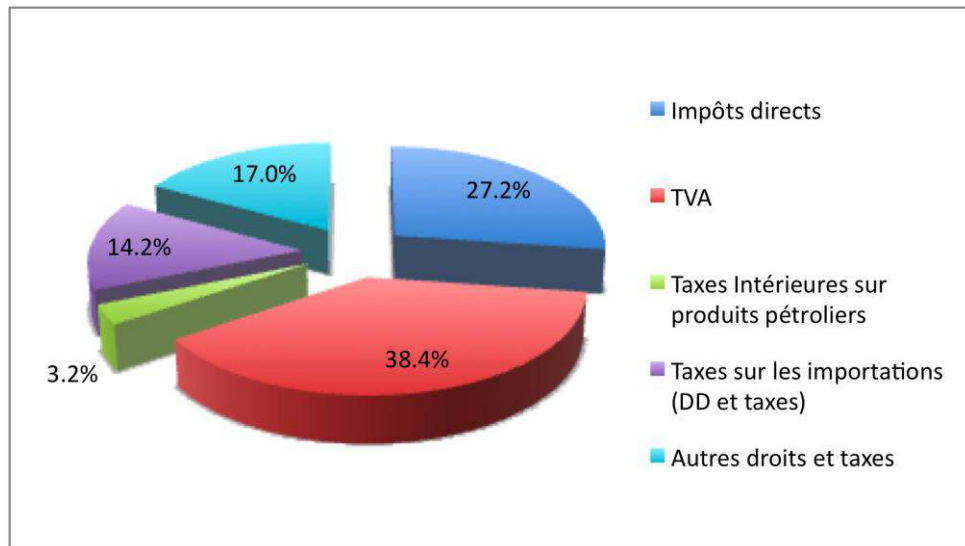
NATURE DES RECETTES	2010	2011
1. Recettes fiscales	679,1	751,5
Impôts directs	188,7	204,5
Impôts indirects nets	490,4	547,0
TVA	276,7	288,8
TVA intérieure	110,2	118,4
TVA sur importations	166,5	170,4
Taxes Intérieures sur produits pétroliers	22,5	23,9
Taxes sur les importations (DD et taxes)	91,0	106,6
Autres droits et taxes	100,1	127,7
2. Recettes non fiscales	95,0	72,5
aliénation de d'immeubles	4,2	5,5
aliénation de biens meubles	0,3	0,6
remboursement de prêts et avances	4,0	3,1
recettes de privatisation	64,1	39,3
3. Recettes exceptionnelle (PPTE)	12,4	14,0
4. Emprunts projets et programmes	214,1	149,6
5. Dons	139,6	203,4
dons projets	83,3	167,3
dons programmes	56,2	36,1
6. Recettes des budgets annexes	11,7	5,8
Total	1151,8	1 196,7

Les sources des recettes sont illustrées dans le graphique suivant :

Graphique 1: les sources des recettes (proportion par rapport au total, excluant le financement)



Graphique 2 : les recettes fiscales par source



Il est aussi important de connaître l'origine des ressources fiscales, car cela donne une idée des marges de manœuvre d'un gouvernement dans un moment donné. Sur ce sujet, on peut observer que bien que l'importance des recettes d'origine externe demeure très considérable, son montant diminuera pour l'année fiscale 2011 : les ressources externes ont représenté 31,8 % du total des ressources en 2010, tandis que leur proportion sera de 30,6 % dans l'année 2011 (voir le tableau 3 ci-dessus).

Tableau 3 : origine des recettes, 2010-2011 (En milliards de francs CFA)

Sources de recettes	2010	2011	Taux croissance	Poids des sources recettes	
				2010	2011
Ressources internes	785,753	829,825	5,60%	68,2%	69,3%
ressources externes	366,094	366,88	0,24%	31,8%	30,7%
Total	1151,847	1 196,70	3,89%	100,0%	100,0%

Les dépenses budgétaires pour l'année 2011

Passons maintenant aux dépenses budgétaires : comment le gouvernement-va-t-il dépenser ces ressources ? Les dépenses du budget d'État 2011 sont prévues pour 1 338,917 milliards de FCFA contre 1 276,294 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectifiée 2010, soit une progression de **4,91%**. Les dépenses totales et prêts nets représenteront 26% contre 27,3% en 2010.

D'habitude, les économistes distinguent les dépenses nécessaires pour maintenir jour à jour l'appareil administratif de l'État (salaires d'employés publics, frais pour le fonctionnement de des administrations, etc.), des dépenses publiques en capital, qui peuvent avoir un impact de plus long terme (travaux publics, investissement, paiement de dette). Du point de vue économique, les dépenses courantes seront de 13,3% du PIB, qui correspond à leur niveau de 2010 ; mais elles progressent de 3,2%. Quant aux dépenses d'investissement, elles représentent 11,9% du PIB en 2011, même proportion qu'en 2010.

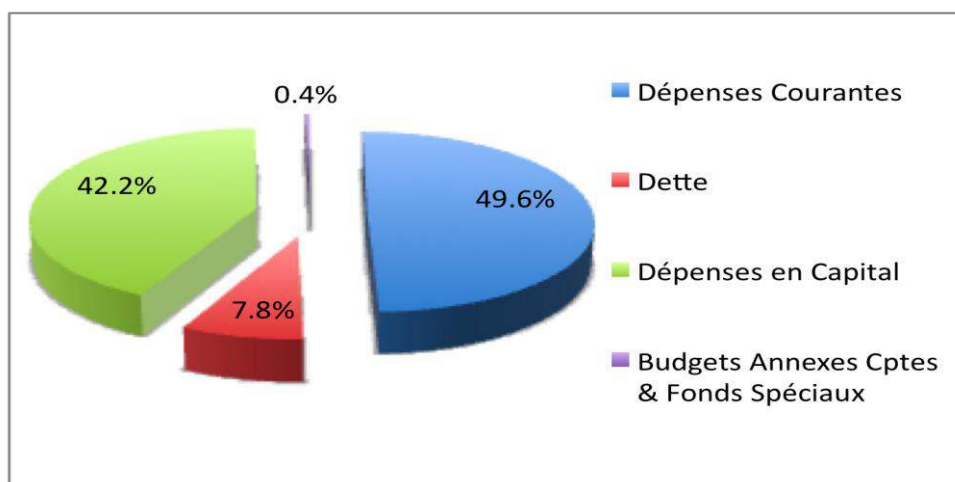
Concernant les dépenses au titre de la dette, elles sont estimées à 104,2 milliards contre 67,6 milliards de FCA. L'augmentation est due à la dette intérieure en raison de la prise en charge des prêts destinés au paiement des crédits TVA. Cette augmentation ne remet pas en cause la soutenabilité de la dette publique, puis que l'encours de la dette rapporté au PIB est de 25,3% contre un critère 70% au niveau de l'UEMOA. Il faut noter que l'encours de la dette publique est estimé à 1 162,1 milliards en CFA en 2010.

Tableau 4 : les charges par classement économique (En milliards de francs CFA)

COMPTES ECONOMIQUES	2 010	2 011	TX d'évol. 10-11
Dépenses Courantes	643,6	664,0	3,2%
Personnel	235,7	269,7	14,4%
Matériel & Fonctionnement	87,8	92,7	5,6%
Déplacement Et Mission	40,3	40,6	0,7%
Communication Et Energie	30,0	30,1	0,3%
Autres Dépenses	77,2	67,3	-12,7%
Transferts Et Subventions	172,6	163,5	-5,3%
Dette	67,6	104,2	54,1%
Dépenses en Capital	558,4	564,8	1,2%
Equipement & Investissement	73,0	70,6	-3,3%
BSI Financement Intérieur	131,7	142,3	8,1%
BSI Financement Extérieure	297,5	316,9	6,5%
Appui Budgétaire	56,2	35,2	-37,5%
Budgets Annexes Comptes & Fonds Spéciaux	11,7	5,8	-50,3%
Total Dépenses	1 276,2	1 338,9	4,91%

Le graphique ci-dessous illustre la classification économique détaillée pour 2011.

Graphique 3 : la classification économique des dépenses en 2011



L'allocation des dépenses par secteur tient compte de l'impulsion à donner au développement des infrastructures et du secteur productif, au soutien au secteur social et à celui des réformes institutionnelles. Des mesures ont été prises au niveau de plusieurs départements pour déconcentrer davantage les allocations budgétaires en inscrivant celles-ci au niveau opérationnel (Régional et sub-régional) notamment à la Santé, l'Éducation, le Développement Social, la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et l'Armée. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, les 703 Communes ont été créées dans le budget 2011 en plus des Assemblées Régionales et des Conseils de Cercle créés depuis 2010.

Sur la base des axes indiqués dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), la loi de Finances 2011 retient les propositions de répartition des allocations de budget par secteur comme suit :

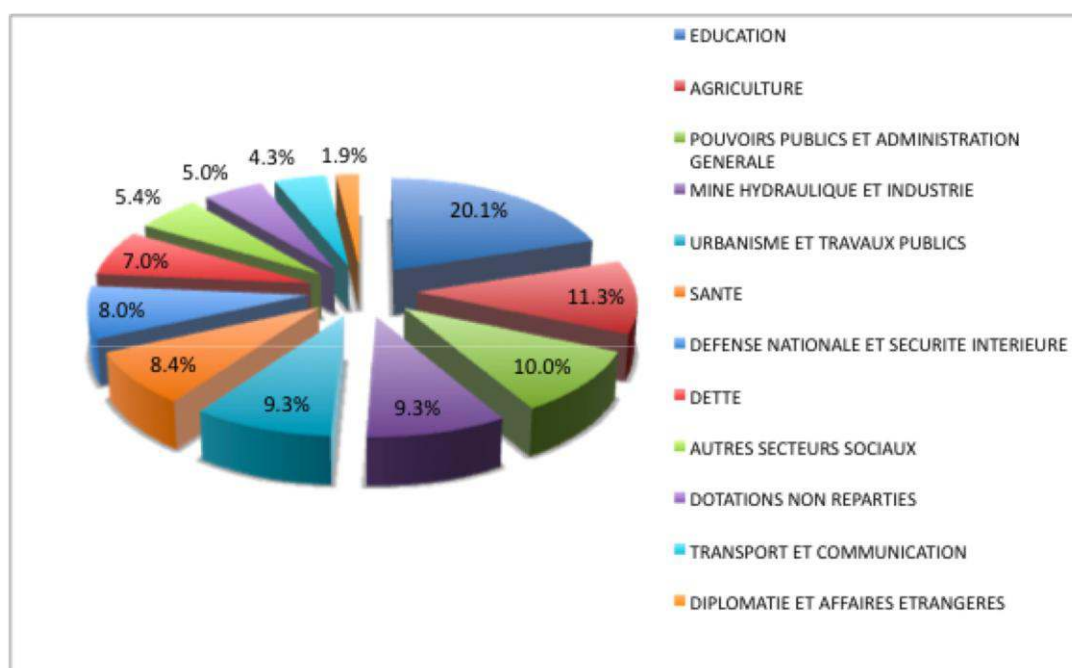
Tableau 5 : Comparaison des allocations budgétaires sectorielles avec les objectifs d'allocation du CSCR (en milliards de francs CFA).

AXES/SECTEURS	2 010		2 011	
	CSCR	LF	CSCR	LF
DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES ET SECTEURS PRODUCTIFS	415,38	486,36	446,71	458,56
AGRICULTURE	158,22	204,82	170,3	150,92
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	85,12	102,25	91,03	125
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	140,33	131,84	150,91	125,14
TRANSPORT ET COMMUNICATION	31,71	47,45	34,47	57,5
GOUVERNANCE ET POUVOIRS PUBLICS	260,1	254,0	280,3	266,1
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	142,49	126,62	153,24	134,21
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	23,71	24,37	25,45	25,38
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	93,86	103,05	101,59	106,5
RENFORCEMENT DU SECTEUR SOCIAL	343,51	400,75	373,51	452,55
EDUCATION	197,44	230,41	215,84	268,48
SANTE	79,8	96,79	87,42	112,02
AUTRES SECTEURS SOCIAUX	66,27	73,55	70,25	72,05
DETTE	59,08	67,6	61,8	104,19
DOTATIONS NON REPARTIES	75,31	67,55	79,45	57,52
TOTAL	1153,34	1276,3	1241,75	1338,91

Tableau 6 : comparaison des ratios d'allocations sectorielles du budget (CSCR)

AXES/SECTEURS	2 010		2 011	
	CSCR	LF	CSCR	LF
DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES ET SECTEURS PRODUCTIFS	36,0%	38,1%	36,0%	34,2%
<i>AGRICULTURE</i>	13,7%	16,0%	13,7%	11,3%
<i>MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE</i>	7,4%	8,0%	7,3%	9,3%
<i>URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</i>	12,2%	10,3%	12,2%	9,3%
<i>TRANSPORT ET COMMUNICATION</i>	2,7%	3,7%	2,8%	4,3%
GOUVERNANCE ET POUVOIRS PUBLICS	22,5%	19,9%	22,6%	19,9%
<i>POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE</i>	12,4%	9,9%	12,3%	10,0%
<i>DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES</i>	2,1%	1,9%	2,0%	1,9%
<i>DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE</i>	8,1%	8,1%	8,2%	8,0%
RENFORCEMENT DU SECTEUR SOCIAL	29,8%	31,4%	30,1%	33,8%
<i>EDUCATION</i>	17,1%	18,1%	17,4%	20,1%
<i>SANTE</i>	6,9%	7,6%	7,0%	8,4%
<i>AUTRES SECTEURS SOCIAUX</i>	5,7%	5,8%	5,7%	5,4%
DETTE	5,1%	5,3%	5,0%	7,8%
DOTATIONS NON REPARTIES	6,5%	5,3%	6,4%	4,3%

Graphique 4 : Répartition budgétaire prévue en 2011 par secteur et fonction gouvernementale



Les tableaux 5 et 6 précédents font apparaître :

- L'importance accordée au secteur productif (agriculture ; mines, hydraulique et industrie ; urbanisme et travaux publics, transport et communication), qui occupe la part la plus importante des dotations budgétaires. En effet, en dehors des transports, les autres rubriques de ce secteur ont chacune une dotation supérieure à 100 milliards. Ensemble, ils représentent 458,55 milliards de FCFA, soit 34,2% des prévisions de dépenses et 9,1% du PIB. Ce ratio est conforme aux prévisions du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté –CSCR- qui a retenu pour la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) 9,6% du PIB en 2011 ;
- Le secteur social (Éducation de Base ; Enseignement Secondaire et supérieur ; Culture, Jeunesse et Sport ; Santé ; Secteurs sociaux ; Emploi) a la particularité d'avoir, en dehors de l'éducation de base et de la santé, des dotations inférieures à 100 milliards pour ses rubriques. Ce secteur est financé à hauteur de 452,55 milliards FCFA, soit 33,8% des dépenses et 9,0% du PIB. Le niveau des dotations de ce secteur reflète les objectifs d'allocation du CSCR et les engagements pris par le Mali avec ses Partenaires Techniques et Financiers ;
- Le secteur structurel (Pouvoir Public et Administration ; Diplomatie et affaires Etrangères ; Défense nationale et sécurité) est constitué de rubriques à dotations variables. Il totalise 266,1 milliards de FCFA, soit 19,9% des dépenses budgétaires et 5,3% du PIB. Cela montre l'importance du soutien accordé à ce secteur d'appui.

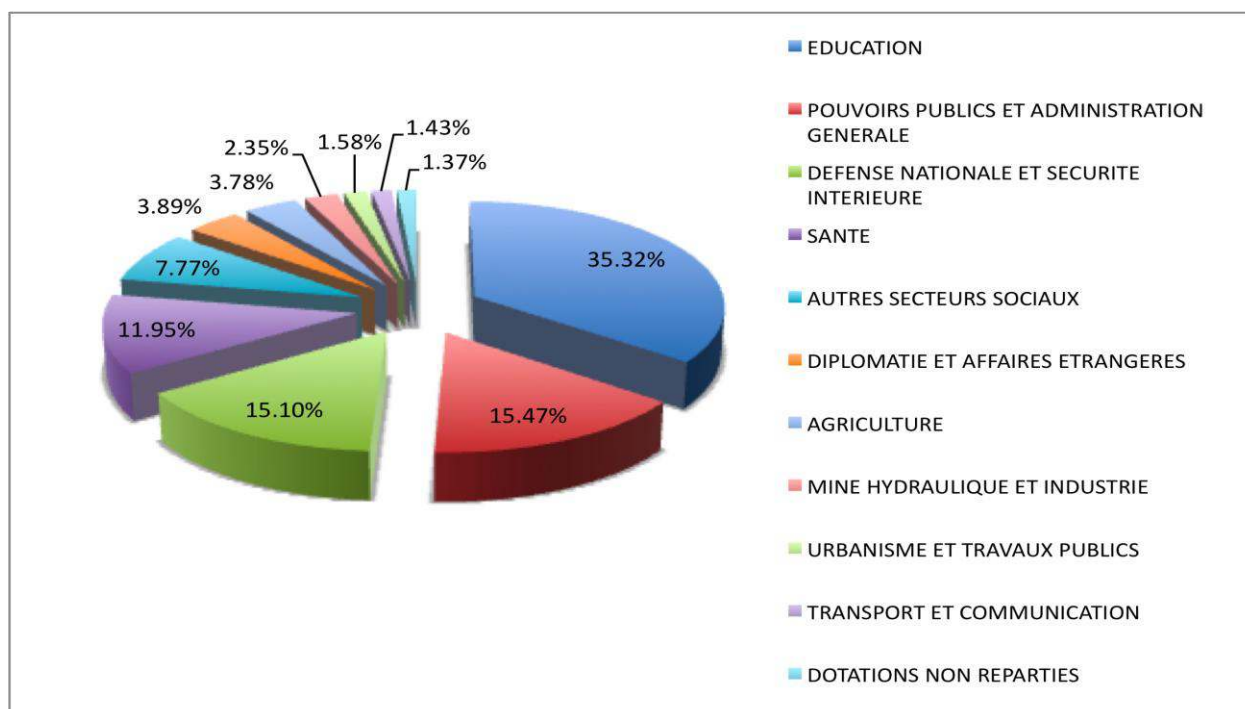
Tableau 7 : Répartition sectorielle des dépenses récurrentes (en milliards de francs CFA)

SECTEURS	2 010	2 011
	LF	PLF
DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES ET SECTEURS PRODUCTIFS	55,18	56,58
<i>AGRICULTURE</i>	23,62	23,40
<i>MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE</i>	13,49	14,54
<i>URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</i>	9,01	9,76
<i>TRANSPORT ET COMMUNICATION</i>	9,05	8,89
GOUVERNANCE ET POUVOIRS PUBLICS	195,22	213,46
<i>POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE</i>	84,19	95,84
<i>DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES</i>	22,64	24,07
<i>DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE</i>	88,39	93,55
RENFORCEMENT DU SECTEUR SOCIAL	292,25	340,94
<i>EDUCATION</i>	183,72	218,78
<i>SANTE</i>	64,13	74,04
<i>AUTRES SECTEURS SOCIAUX</i>	44,40	48,13
DOTATIONS NON REPARTIES	11,10	8,49
TOTAL	553,75	619,47

Tableau 8: Les ratios sectoriels par rapport aux charges récurrentes:

AXES/SECTEURS	2 010	2 011
DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES ET SECTEURS PRODUCTIFS	9,96%	9,13%
<i>AGRICULTURE</i>	4,27%	3,78%
<i>MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE</i>	2,44%	2,35%
<i>URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</i>	1,63%	1,58%
<i>TRANSPORT ET COMMUNICATION</i>	1,63%	1,43%
GOUVERNANCE ET POUVOIRS PUBLICS	35,25%	34,46%
<i>POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE</i>	15,20%	15,47%
<i>DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES</i>	4,09%	3,89%
<i>DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE</i>	15,96%	15,10%
RENFORCEMENT DU SECTEUR SOCIAL	52,78%	55,04%
<i>EDUCATION</i>	33,18%	35,32%
<i>SANTE</i>	11,58%	11,95%
<i>AUTRES SECTEURS SOCIAUX</i>	8,02%	7,77%
DOTATIONS NON REPARTIES	2,01%	1,37%

Graphique 5 : Allocation budgétaire des charges récurrentes



Les tableaux 7 et 8 retracent surtout l'effort sur les ressources internes en faveur des secteurs sociaux. Les ratios des charges récurrentes sont des indicateurs de suivi de l'effort d'allocations budgétaires au niveau de ces secteurs dans le cadre de nombreux programmes d'appui des partenaires techniques et financiers. Il est important de constater que les objectifs d'allocations de ces dépenses prévus dans le Projet de Développement Economique et Social (PDES) sont atteints ou même dépassés pour l'Education (35,52% contre 35% en 2012 dans le PDES).

Le déficit

La loi de Finances 2011 dégage un déficit prévisionnel de 142,185 milliards de FCFA contre 129,425 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2010, soit une progression de 9,86%. Ce déficit sera financé par les ressources provenant des aides budgétaires extérieures (dette extérieure) et la mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts émis par le Trésor (dette interne).

Tableau 9 : le déficit prévu pour l'année fiscale 2011

Recettes totales 2011: 1196,7 milliards de francs CFA	Dépenses totales 2011 : 1 338,9 milliards de francs CFA
Déficit : 142,2 milliards de francs	

En rapport avec les engagements dans le cadre du programme de convergence de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine et de accords avec le Fonds monétaire international, et face aux risques potentiels sur la croissance économique, les objectifs de déficit du budget 2011, en ce qui concerne le solde budgétaire de base est -1,2% du PIB.

Les questions du financement

Comme les familles et les entreprises, les gouvernements font souvent un grand effort pour maintenir l'équilibre entre les ressources prévues et les dépenses, afin d'assurer la stabilité économique et financière du pays, condition nécessaire pour favoriser la croissance.

En somme pour combler le déficit budgétaire, l'Etat a bénéficié de l'assistance des partenaires techniques et financiers pour un montant de 84 milliards et il prévoit de s'endetter à concurrence de 58,2 milliards de FCFA.

QUATRIÈME PARTIE : ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Les orientations de la politique budgétaire

La mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses publiques, le respect des engagements dans le cadre des rapports avec les PTF sont la ligne directrice de la politique budgétaire 2011.

Aussi, la recherche constante de l'efficacité de la dépense sera un objectif de la gestion budgétaire. Cela passe par la poursuite de la déconcentration des crédits budgétaires et du transfert des ressources aux collectivités territoriales. Cela suit la discipline fiscale de 2010, lorsque le budget a été reconduit sauf pour les secteurs sociaux et le sous secteur « Assainissement » du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, cela en vue de réaliser un solde budgétaire de base de -1,2% du PIB.

Mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses publiques

La mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses publiques doit se réaliser sans pour autant compromettre la mise en œuvre des politiques publiques indiquées dans le PDES et dans le CSCRP.

Cela se traduit :

En matière de recettes, par :

- l'amélioration de la mobilisation des ressources extérieures qui passe nécessairement par le maintien de la dynamique de renforcement du dialogue avec les PTF et l'harmonisation des procédures de décaissement ;
- l'augmentation du niveau de ressources intérieures par le renforcement de la performance des services de recouvrement, l'élargissement de l'assiette à travers la recherche de nouvelles niches porteuses à fiscaliser et la réduction de l'incidence des exonérations;
- une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat afin que ses participations dans les unités de productions marchandes rapportent davantage de ressources au trésor public.

En matière de dépenses, les efforts de maîtrise de l'exécution budgétaire d'une part, et, d'autre part l'accroissement de la qualité des dépenses publiques et la recherche d'une meilleure allocation des ressources demeurent une préoccupation constante. C'est ainsi que :

- en ce qui concerne les dépenses ordinaires, le budget 2010 a été reconduit sauf pour les secteurs sociaux et les services de l'assainissement au niveau du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- pour les dépenses en capital, la priorité a été accordée à la prise en charge des engagements de l'Etat, notamment au niveau des infrastructures.

Ce choix s'inscrit dans le cadre de la réduction du train de vie de l'Etat, de corrélérer les prévisions budgétaires et la trésorerie de l'Etat et de créer un espace budgétaire pour l'apurement de la dette intérieure.

CONCLUSION : PRINCIPALES IMPLICATIONS DU BUDGET

La politique budgétaire constitue, avec la politique monétaire, les deux instruments de mise en œuvre de la politique économique. Dans un contexte d'union économique et monétaire, l'utilisation desdits instruments doit favoriser la convergence des politiques pour garantir la viabilité de l'union.

Cependant le budget d'Etat est un acte hautement politique, car il a vocation à refléter, voire traduire les stratégies et orientations définies au domaine politique.

La conciliation de ces deux contraintes est au cœur de la politique budgétaire du Mali. En effet le budget 2011, tout en s'appuyant sur les critères de convergence des politiques budgétaires au sein de l'UEMOA, reflète les orientations du Projet de Développement Economique et Social du Président de la République et du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Au delà des allocations sectorielles alignées sur les priorités, le budget d'Etat 2011 fait ressortir les spécificités suivantes :

- la poursuite des efforts de recrutement du personnel dans tous les secteurs ;
- la prise en charge, sur l'année pleine, de la contribution de l'Etat à l'Assurance Maladie Obligatoire et du Régime d'Assistance Médicale ;
- la poursuite des efforts d'appui au secteur productif avec des ressources exceptionnelles issues de la privatisation de la SOTELMA :
 - Fonds de garantie du secteur privé ;
 - Appui à l'amélioration du cadastre ;
 - Appui à l'aménagement des zones industrielles ;
 - Renforcement de la dotation au titre de la recherche minière ;

Le budget de l'Etat 2011 est d'abord une prévision et le principal défi reste la mobilisation des ressources pour la réalisation des objectifs traduits dans les dépenses.
